Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Magny-le-Hongre

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal n° 133.06.2024 - Lutte contre les nuisances sonores, 17 juin 2024, article 4.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/77268-magny-le-hongre/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0